

**DELIBERATION 2019-89**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. – M. MASSON M. - Mme LOPEZ M-F. – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - Mme FABRY V. - M RIO F.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à Mme GUIRAUD I. – M. TRINDADE J. procuration à Mme OMS M-L – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

**ABSENTS :** M PETIT E. – Mme VACQUIE S. - Mme SALOMON M-L - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P. -

Madame LOPEZ M-F a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET :** Demande de subvention auprès de la direction de la culture et du patrimoine Occitanie / Pyrenees-Mediterranee via le dispositif de l'aide aux lieux structurants

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'aide aux lieux structurants pour la programmation 2019-2020 « arts mixtes, cultures croisées » du théâtre du Chai du Terral.

Les lieux structurants œuvrent activement tout au long de l'année en faveur de la diffusion, de la création, de l'action en direction des publics et du développement territorial. Ils intègrent la diversité des esthétiques des arts de la scène. Ils jouent un rôle spécifique au sein d'une filière du spectacle vivant ou d'un territoire. Ils peuvent bénéficier ou pas d'un label ou d'un conventionnement d'Etat. Dans le cadre d'une convention d'objectifs, ils répondent à un cahier des charges impliquant une programmation professionnelle exigeante, un soutien à la création et aux compagnies régionales, un programme d'action culturelle en direction des publics, une inscription dans les réseaux professionnels. **Le théâtre a sollicité l'aide financière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre de son dispositif régional d'aide aux lieux structurants à hauteur de 45 000 €.**

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

**Isabelle GUIRAUD**  
 Maire de Saint Jean de Védas

